



PARTENARIAT TAXE D'APPRENTISSAGE

Année 20..

Proposition ou suivi de versement

Conformément au décret d'application n°2005-1341 du 28/10/2005 relatif à la taxe d'apprentissage, l'entreprise effectue son versement directement à un organisme collecteur de son choix (le versement direct à l'établissement n'est plus permis).

Il est donc très important de bien préciser sur votre déclaration de versement **le nom de l'établissement** pour lequel vous souhaitez affecter votre taxe.

Afin d'effectuer un suivi précis de votre versement, nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous retourner ce formulaire de versement.

Entreprise :

NOM _____

Raison sociale _____

Adresse _____

CP-Ville _____

Nom Responsable _____

Téléphone _____

Mail _____

Nom Responsable taxe (*si différent*) _____

Téléphone _____

Mail _____

Souhaite affecter à l'E.P.L.E.F.P.A. de Bazas

L'intégralité

Une partie

de sa taxe d'apprentissage.

L'organisme collecteur est le suivant : _____

Montant : _____ €

(merci de bien vouloir nous adresser une copie du versement de l'organisme collecteur)

Catégorie d'affectation

Quota

Hors quota

Nous vous remercions de votre contribution à l'enseignement agricole et forestier dispensé par notre établissement.